

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 2

Vorwort: Aménagement

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIIe ANNÉE

Parait une fois par mois

No 2 Février 1961

SOMMAIRE

Aménagement — Un ambassadeur du travail jurassien à l'ONU
La Suisse à l'heure nucléaire — La recherche scientifique dans l'industrie horlogère
Le marché du travail — Introduction de nouvelles industries
Annexes

(Requête horaire C.F.F. et Rapport spécial sur les trains d'abonnés entre Delémont et Sonceboz)

Aménagement

Récemment, M. Rauber, conseiller municipal biennois, chef des Travaux publics, a été appelé à la présidence de l'Association d'aménagement du territoire Bienne-Seeland à laquelle une douzaine de communes sont déjà affiliées et qui intéresse tout spécialement celle de La Neuveville.

Précisons qu'il s'agit là du premier groupement de communes important du canton de Berne qui cherchent à résoudre en commun, et non plus sous l'angle local, des problèmes d'aménagement du territoire.

On suivra dès lors avec une extrême attention les travaux de cette association dont l'étude seule, devisée à plusieurs dizaines de milliers de francs, vise à une remise en ordre générale du territoire curieusement partagé. En effet, après la période féodale, quand se réorganisèrent les communes, les paysans de nos villages agirent de façon diverse. Le tiers du territoire des communes fut constitué par des pâturages communs. Certains villages vendirent, petit à petit, ces terrains communaux. D'autres les conservèrent sagement. De sorte qu'aujourd'hui on trouve des villages ayant de vastes territoires leur appartenant tandis que d'autres localités ne possèdent quasiment rien. Il en résulte un déséquilibre certain.

Il convient, dès lors, de créer des zones (agricoles, industrielles, résidentielles), grâce à des études entreprises sous divers angles (juridique, géographique, démographique, technique) et qui visent toutes à l'établissement d'un plan directeur. Se sont chargés de cette tâche les promoteurs de l'Association Bienne-Seeland, qui ont compris que, le problème de l'aménagement du territoire étant inconnu sur le plan fédéral, les cantons et les communes se devaient de faire quelque chose. En effet, il convient d'agir sans tarder si l'on veut éviter, en raison du rythme accéléré de la construction des routes et des maisons d'habita-

tion, que la Suisse ne devienne une sorte de monstrueuse cité où les routes de jadis ne seront plus que des rues, les lacs des piscines, les champs et les prés... des parcs intérieurs !

Mais ne doivent pas se mettre à la tâche seuls quelques initiés. Dans la conférence qu'il a récemment donnée à Delémont sous les auspices de la Commission agricole de l'ADIJ, M. Jean Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture à Lausanne, l'a bien précisé : Tous les secteurs intéressés à l'aménagement du territoire doivent se mettre préalablement d'accord. Il faut organiser notamment des colloques entre industriels et agriculteurs pour que, d'un côté comme de l'autre, on soit bien renseigné sur les désirs de chacun. Inutile de mener un stérile combat d'arrière-garde. Il sied plutôt de s'organiser afin de dégager une solution qui, tenant compte des intérêts de chacun, soit une solution rationnelle. Car l'aménagement du territoire ne vise pas à une exploitation du sol mais à sa mise en valeur.

Les cantons de Zurich, Lucerne, Berne et Genève, les premiers, se sont efforcés d'instaurer un esprit de solidarité régionale. On note avec intérêt que leur exemple commence à être suivi. Le Conseil d'Etat vaudois, à son tour, a estimé qu'il ne fallait plus différer l'étude des problèmes nouveaux que pose l'occupation rationnelle du sol. C'est ainsi qu'il envisage de confier à des bureaux privés une série de mandats de travail dont les dépenses, pour un espace de cinq ans, atteindront 150 000 francs annuellement.

Et dans le Jura ?

Pour le moment, rien ne s'est encore fait. Rappelons que c'est grâce à l'initiative du groupe d'aménagement régional du canton de Berne (bureau privé mais soutenu par l'Etat) et présidé par M. Siegenthaler, secrétaire à la Direction des Travaux publics, que s'est constituée l'Association d'aménagement du territoire Bienne-Seeland.

Certes, la nécessité absolue où l'on se trouve maintenant de s'attaquer au problème de l'aménagement du territoire ne s'impose pas encore au grand public. C'est pourquoi, dans le canton de Vaud par exemple, les travaux préparatoires s'accompagnent d'une campagne de propagande et de persuasion afin que l'opinion accepte les restrictions à l'usage de la propriété qu'amène tout aménagement.

Il importe, d'ores et déjà, que l'on s'intéresse aussi dans le Jura à cette importante question. L'heure de l'aménagement sonnera inexorablement un jour ou l'autre. Ceux qui, prudemment, auront compris qu'il est préférable de prévenir plutôt que de guérir, pourront se féliciter. Ils auront bien travaillé. Puissent le comprendre notamment nos autorités politiques au moment où l'importance du problème, pour l'instant, échappe encore à la grande masse.

ADIJ